



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2020
Français
Original : espagnol

Soixante-quinzième session

Point 119 c) de la liste préliminaire*

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de membres du Conseil des droits de l'homme

Note verbale datée du 8 janvier 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir, ci-joint à la présente note, un exposé des engagements pris volontairement par Cuba (voir annexe), en application de la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale et compte tenu de la décision de Cuba de présenter sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2021-2023 lors des élections qui se tiendront à New York aux mois d'octobre et de novembre 2020 dans le cadre de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Les engagements pris volontairement confirment que Cuba a érigé au rang de priorité la coopération internationale aux fins de la promotion et de la protection de l'ensemble des droits fondamentaux, dans le cadre de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, et en particulier qu'elle est déterminée à œuvrer au renforcement du rôle du Conseil des droits de l'homme.

À cet égard, la Mission permanente de Cuba serait obligée au Bureau du Président de l'Assemblée générale de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour 119 c).

La Mission permanente de la République de Cuba saisit cette occasion pour renouveler au Président de l'Assemblée générale les assurances de sa très haute considération.

* [A/75/50](#).



Annexe à la note verbale datée du 8 janvier 2020 adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Candidature de Cuba au Conseil des droits de l'homme (2021-2023)

Engagements pris volontairement présentés en application de la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale

Le Gouvernement cubain accorde la plus grande importance à la coopération internationale aux fins de la promotion et de la protection de l'ensemble des droits fondamentaux dans le cadre de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et c'est cet attachement qui motive son souhait d'être élu au Conseil des droits de l'homme pour la période 2021-2023.

Cuba a participé de façon active et constructive aux négociations qui ont abouti à la création, puis à l'institutionnalisation du Conseil des droits de l'homme. La délégation cubaine, aussi bien en sa qualité de délégation nationale que dans le cadre de la présidence cubaine du Mouvement des pays non alignés, est à l'origine de diverses propositions visant à garantir que cet organe soit véritablement au service de la promotion du dialogue et de la coopération internationale en matière de droits de l'homme.

Cuba est plus résolue que jamais à faire droit aux justes revendications historiques des peuples du Sud et de la grande majorité des populations de la planète, s'agissant de la réalisation effective du droit au développement ; des droits à l'éducation et à la santé ; de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les autres formes d'intolérance qui lui sont associées ; et à garantir le plein respect des principes d'universalité, d'indivisibilité, d'objectivité, de non-politisation et de non-sélectivité dans le renforcement de la coopération au service des droits de l'homme.

Cuba réaffirme sa volonté de continuer d'œuvrer sans relâche à la réalisation de l'objectif commun qui est de permettre à tous les individus et à tous les peuples du monde de jouir de tous les droits fondamentaux, sur la base du respect de la Charte des Nations Unies, des instruments relatifs aux droits de l'homme adoptés au niveau international et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Cuba réaffirme son engagement en faveur de la coopération internationale au service de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

En mai 2006, Cuba a été élue membre fondateur du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour la période 2006-2009. Le pays a été membre de cet organe durant les périodes 2009-2012, 2014-2016 et 2017-2019.

Les Cubaines et les Cubains ont considérablement progressé sur la voie de l'exercice de l'ensemble de leurs droits fondamentaux. Que ce soit sur le plan des droits économiques, sociaux et culturels, sur le plan des droits civils et politiques ou dans la réalisation des droits dits de la troisième génération ou de solidarité, le peuple cubain peut prendre le monde à témoin de ses succès avec une profonde humilité, mais aussi avec satisfaction et avec fierté.

S'il ne fallait retenir qu'un seul de ces succès et choisir la prérogative ou le droit le plus important que le peuple cubain ait conquis, ce serait sans aucun doute le plein exercice de son droit à disposer de lui-même, et cela il l'a fait en dépit des terribles obstacles et menaces auxquels il a dû faire face en raison de la politique unilatérale d'hostilité, d'agression et de blocus qu'il a dû subir depuis 1959.

Les importantes réalisations de Cuba dans des domaines comme la santé, l'éducation, la recherche scientifique et technique, la culture et les sports sont bien connues dans le monde entier. Ce que l'on sait moins, ou que l'on ne veut pas savoir, c'est que tout cela a été possible justement parce que le peuple cubain est maître de son destin politique et des ressources du pays, exerce pleinement son pouvoir et son contrôle sur la vie nationale et participe activement au régime de démocratie effective que lui-même a conçu et adopté par plébiscite.

Le processus d'élaboration, d'adoption et de ratification populaire de la nouvelle Constitution de la République a constitué un témoignage authentique et exceptionnel de l'exercice par le peuple de son pouvoir et du caractère participatif et démocratique du système politique cubain. La nouvelle Constitution a été ratifiée par référendum populaire le 24 février 2019, 86,85% des électeurs ayant voté en sa faveur. Auparavant, au cours de l'année 2018, le projet de Constitution avait fait l'objet d'une très vaste consultation populaire, soit 133 681 réunions sur le lieu de travail, d'études et au sein des collectivités. Ce processus a bénéficié de la participation de 8 945 521 personnes, sur une population d'un peu plus de 11 millions ; il en est ressorti 1 706 872 interventions, dont 783 174 ont permis de formuler des propositions au sujet du texte ayant fait l'objet de cette consultation. Sur la base de ces propositions, près de 60 % du projet de Constitution a été modifié. Avec la ratification de la nouvelle Constitution, notre peuple a donné à nouveau la preuve qu'à Cuba, les décisions fondamentales et que le consensus à dégager autour des questions qui conditionnent la vie de la nation se forgent en s'appuyant sur l'apport décisif de tous.

Nombreux sont les peuples du monde qui ont une connaissance intime de la noblesse des idéaux qui guident le peuple cubain dans son action internationale. Plusieurs de ces peuples ont directement bénéficié de l'engagement désintéressé et constant des Cubains en faveur des droits de l'homme pour tous et partout dans le monde. Des dizaines de milliers de Cubains ont embrassé la cause de millions de leurs frères engagés dans les luttes contre le colonialisme et l'apartheid. La dignité, le professionnalisme et l'altruisme des collaborateurs cubains qui assurent actuellement des services dans 67 pays ont atteint les localités et les montagnes les plus éloignées ainsi que les lieux les plus isolés. Au cours des 55 dernières années, 600 000 missions internationales ont été accomplies dans 164 nations, grâce à la participation de plus de 400 000 agents du secteur de la santé qui, très souvent, ont satisfait à cette honorable mission en plus d'une occasion.

Forte de sa longue expérience de la coopération internationale au service des droits de l'homme, Cuba montre par des actions concrètes qu'elle est résolument disposée à entretenir un dialogue respectueux, franc et ouvert. Le pays a continué de remplir les obligations et engagements internationaux contractés en vertu des traits internationaux relatifs aux droits de l'homme, et il est partie à 44 instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

Un dialogue positif avec les organes conventionnels des droits de l'homme a été renforcé. Le pays a déployé de grands efforts pour honorer ses engagements quant à l'établissement et à la présentation de rapports devant ces organes. En 2017, Cuba a présenté son rapport initial devant le Comité des disparitions forcées ; en 2018, elle a présenté ses rapports périodiques 19 à 21 combinés devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en 2018 ; et, en 2019, elle a présenté son rapport initial devant le Comité des droits des personnes handicapées en 2019. En 2020, Cuba présentera ses rapports périodiques devant le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'enfant. À l'heure actuelle, elle travaille à l'établissement d'autres rapports nationaux à présenter devant différents organes conventionnels des droits de l'homme, afin de satisfaire aux obligations assumées par le pays dans ce domaine. Cuba entreprend cette sorte d'exercices en faisant preuve de la plus grande

responsabilité, consciente de leur utilité en tant que plateforme de mise en commun des expériences, points de vue et enseignements tirés dans la promotion et la protection des droits de l'homme pour tous. Les observations et recommandations des organes conventionnels des droits de l'homme formulées à l'occasion de la présentation de notre pays devant lesdits organes font l'objet d'un examen approfondi par les autorités compétentes.

En 2018, Cuba s'est présentée pour la troisième fois devant le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. À cette occasion, Cuba a montré les progrès qu'elle avait réalisés dans la mise en œuvre des recommandations acceptées au cours du cycle précédent de ce mécanisme et elle a défendu le respect, dans le cadre d'un dialogue respectueux et en adhérant pleinement aux principes d'objectivité, d'impartialité et de non-sélectivité, le respect du droit de chaque peuple de décider librement de son propre système politique, économique, social et culturel, et de son modèle de développement, en tant que soutien essentiel de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme.

Cuba a été l'un des premiers pays à recevoir la visite d'un Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, un an à peine après la création de ce poste. Elle a également reçu la visite de plusieurs procédures thématiques des droits de l'homme. En 2017, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, et l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale se sont rendues dans le pays. Ces deux visites ont été fructueuses. Dans le cadre de sa politique de coopération avec les mécanismes des droits de l'homme, le pays fournit, de manière systématique, toutes les informations requises pour répondre aux requêtes des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

Le pays coopère également dans le monde avec un certain nombre d'acteurs importants dans les domaines humanitaire et des droits de l'homme, aux niveaux national et international, et entreprend des missions de coopération internationale. Chaque année, des centaines de représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies, se rendent à Cuba.

Cuba continue de verser des contributions volontaires au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les dernières en date remontant à 2018.

De plus, la question des droits de l'homme est un sujet auquel Cuba apporte sa contribution régulière au niveau bilatéral dans le cadre de ses relations avec d'autres pays. Depuis 2015, Cuba entretient chaque année un dialogue sur les droits de l'homme avec le Service européen pour l'action extérieure, qui fait partie de l'Accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Cuba, d'autre part.

En présentant sa candidature au Conseil des droits de l'homme, Cuba souhaite continuer à contribuer de façon décisive à la consolidation d'une démarche axée sur la coopération et le dialogue constructif, dans le cadre de l'action en faveur des droits de l'homme que mène l'Organisation des Nations Unies, et empêcher que s'insinuent dans les travaux de cet organe les manœuvres de manipulation politique qui ont discrédité la Commission des droits de l'homme et entraîné sa dissolution.

Si elle est élue, Cuba continuera à promouvoir au sein du Conseil des droits de l'homme les initiatives qu'elle a toujours défendues dans des domaines aussi importants que le droit à l'alimentation et la promotion des droits culturels en tant que conditions essentielles de l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme. Elle continuera également à participer à l'action visant à étoffer progressivement les droits

de la troisième génération et, en particulier, ceux liés à la notion de solidarité internationale.

Cuba est consciente des défis auxquels elle fait face dans le domaine des droits de l'homme, convaincue qu'aucun pays n'est parfait en la matière. La société cubaine n'est pas parfaite, mais elle est fermement résolue à bâtir une société de plus en plus juste, centrée sur le bien-être de l'être humain et la justice sociale.
